REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 3 avril 2025

ETAIENT PRESENTS : Marie-France AUBOIRON, Mikaël BABOLAT, Camille BEAUDET, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Ugo DAUVERGNE, Emmanuel GINET, Bruno HOURY, Jean-Michel LAURENT, Jean-Pierre MERCIER, Céline THEVENOUX, Marie-José TRAINA, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

Absents : Guillaume DUCOLOMB.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Viviane VAUDRAY.

Le Quorum étant atteint Monsieur le Maire, en sa qualité de président, ouvre la séance du conseil 19h et rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1ème point : Validation du compte-rendu de séance du 28 février 2025

2ème point : FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

- Vote des subventions aux associations 2025 ➔ délibération
- Vote des comptes de gestion 2024 – budget principal – budget eau – budget assainissement ➔ délibération
- Vote des comptes administratifs 2024 – budget principal – budget eau – budget assainissement ➔ délibération
- Affectation des résultats 2024 – budget principal – budget eau – budget assainissement ➔ délibération
- Vote des budgets primitifs 2025 – budget principal – budget eau – budget assainissement ➔ délibération
- Vote des taxes 2025 ➔ délibération
- Vote des redevances eau et assainissement 2025 ➔ délibération

3ème point : : BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

- Point sur l'auberge
- délibération

I - VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2025

Le compte rendu est validé à l'unanimité

II - FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

2-1 Vote des subventions aux associations 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les propositions de subventions pour l'année 2025 ont été décidées au sein de la commission communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, approuve les subventions inscrites dans le tableau annexé.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025	
Bénéficiaires	**Montant de la subvention accordée**
Associations communales : subventions annuelles	
Comité des Fêtes	1 500
Jeunes Sapeurs-Pompiers	500
Chœur de Lhuis	400
Echo du Nant Ecole de Musique	300
Les jeunes de Lhuis	300
Amicale des Pompiers	300
Association du collège de Briord	300
Lhui's Club	350
Sou des écoles	300
Bibliothèque – délégation de service public – convention avec le CD 01	
Lire à Lhuis – frais de fonctionnement	750
Subvention exceptionnelle	3000

2-2 Approbation du compte de gestion 2024 – budget principal
Le conseil municipal valide à l'unanimité des présents, pour le budget principal 2024, les comptes de gestion établi par le comptable du Trésor Public.

2-3 Vote du compte administratif 2024 – budget principal
Monsieur le Maire quitte la salle. La 1ère adjointe présente le compte administratif 2024 du budget principal

- ***Résultats de clôture :***
  824 738.61 € pour la section de fonctionnement
  628 435,05 € pour la section d'investissement

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents, les comptes administratifs 2024 du budget principal.

2-4 Affectation des résultats - budget principal
Suite à la présentation du compte administratif du budget principal de l'exercice 2024, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents, la reprise des résultats et leurs affectations au budget primitif 2025.

2-5 Vote du budget primitif 2025 – budget principal
Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de ses propositions budgétaires 2025, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, de la manière suivante :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>
Dépenses : 1 506 795.51 €
Recettes : 1 506 795.51 €

SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses : 3 055 390.29 €
Recettes : 3 055 390.29 €

Le Conseil municipal procède au vote et adopte à l'unanimité des présents, le budget primitif 2025.

2-6 Approbation du compte de gestion 2024 – budget eau
Le conseil municipal valide à l'unanimité des présents, pour le budget eau 2024, les comptes de gestion établi par le comptable du Trésor Public.

2-7 Vote du compte administratif 2024 – budget eau
Monsieur le Maire quitte la salle. La 1ère adjointe présente le compte administratif 2024 du budget eau

- ***Résultats de clôture :***
  - 2 287,49 € pour la section de fonctionnement
  154 897,34 € pour la section d'investissement

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents, les comptes administratifs 2024 du budget eau.

2-8 Affectation des résultats - eau
Suite à la présentation du compte administratif du budget eau de l'exercice 2024, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents, la reprise des résultats et leurs affectations au budget primitif 2025.

2-9 Vote du budget primitif 2025 – budget eau
Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de ses propositions budgétaires 2025, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, de la manière suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT
Dépenses : 105 918,46 €
Recettes : 105 918,46 €

SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses : 224 436,75 €
Recettes : 224 436,75 €

Le Conseil municipal procède au vote et adopte le budget primitif 2025.

2-10 Approbation du compte de gestion 2024 – budget assainissement
Le conseil municipal valide pour le budget assainissement 2024, les comptes de gestion établi par le comptable du Trésor Public.

2-11 Vote du compte administratif 2024 – assainissement
Monsieur le Maire quitte la salle. La 1ère adjointe présente le compte administratif 2024 du budget assainissement

- ***Résultats de clôture :***
  38 552,14 € pour la section de fonctionnement
  1 060,79 € pour la section d'investissement

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents, les comptes administratifs 2024 du budget assainissement.

2-12 Affectation des résultats - assainissement
Suite à la présentation du compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2024, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents, la reprise des résultats et leurs affectations au budget primitif 2025.

2-13 Vote du budget primitif 2025 – budget assainissement

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de ses propositions budgétaires 2025, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, de la manière suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses : 122 137.00 €
Recettes : 122 137.00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses : 71 637,00 €
Recettes : 71 637,00 €

Le Conseil municipal procède au vote et adopte à l'unanimité des présents le budget primitif 2025.

2-14 Vote des taxes 2025

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2025
Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2024.
Il informe qu'une taxe pour les résidences secondaires a été mise en place avec un taux défini à partir de 2023. Cette taxe sera reconduite pour l'année 2025.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des présents, les taux d'imposition 2025 qui n'augmentent pas et fixe le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2022	TAUX 2023	TAUX 2024	TAUX 2025
Taxe foncière sur bâti	28.23 %	28.23 %	28.23 %	28.23%
Taxe foncière sur non bâti	60.48 %	60.48%	60.48%	60.48%
Taxe Résidence secondaire	0	0	13.34 %	13.34%

2-15 Vote des redevances eau et assainissement 2025

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les tarifs de l'eau et de l'assainissement qui seront applicables pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, et rappelle les nouvelles redevances mise en place par l'agence de l'eau. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs de la manière suivante :

Eau (prix TTC) :

Consommation au semestre - Prix au m^3	0 - 300	0.78 € / m^3
Consommation au semestre - Prix au m^3	300-1000	0.74 € / m^3
Consommation au semestre - Prix au m^3	1000-1500	0.65 € / m^3
Consommation au semestre - Prix au m^3	1501-2000	0.58 € / m^3
Consommation au semestre - Prix au m^3	> 2000	0.52 € / m^3
Abonnement - Frais fixes annuels		52 €
Agence de l'eau – prélèvement sur la ressource en eau		0.17 € / m^3
Agence de l'eau – sur consommation eau potable		0.43 € / m^3
Agence de l'eau – performance des réseaux d'eau potable		0.01 / m^3
Facture annuelle 120 m^3		**218.80 € TTC**
Prix annuel au m^3		1.82 € TTC

Assainissement :

Consommation au semestre - Prix au m^3	1.44 € HT (1.58 € TTC) / m^3
Abonnement - Frais fixes annuels	54.10 € HT (59.50 TTC)
Agence de l'eau – performance des systèmes d'assainissement	0.01 € HT (0.011 € TTC) / m^3
Facture annuelle 120 m^3	**250.42 € TTC**
Prix annuel au m^3	2.09 € TTC

III - BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

3-1 Point sur l'auberge

Les membres de la commission informent le conseil municipal des différentes décisions à prendre rapidement. Après avoir revu avec le futur acquéreur le matériel nécessaire à commander, le devis des Ets Lestra est validé par le conseil municipal à hauteur de 33 942 €. Un devis également de mise aux normes électriques par TGLEC à hauteur de 4 386 € est également validé.

Le montant du loyer est également validé à hauteur de 1 050 € par mois. Ce montant sera proposé au futur acquéreur par les membres de la commission.

D'autres travaux de rénovation sont à faire rapidement avant l'ouverture, la pose d'un ballon d'eau chaude, des travaux de peinture (cuisine et appartement) et d'isolation de certaines pièces de l'appartement. Certains travaux d'isolation et peinture seront effectués par les agents communaux. Le conseil municipal décide de demander deux devis pour la pose du ballon d'eau chaude et le remplacement de certains radiateurs.

Séance levée à 22h15

Date du prochain conseil municipal : mercredi 14 mai 2025 à 20h

Le Président
Emmanuel GINET

La Secrétaire
Viviane VAUDRAY

Procès-verbal validé à la séance du conseil municipal du 14 mai 2025